

POSITIONNEMENT REGLEMENTAIRE ET PEDAGOGIQUE POUR UN PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE SCOLAIRE

17-3

Code de l'éducation : Article 337-58 Article D337-62

À effectuer au plus tard un mois après l'entrée en formation

- **A ENVOYER AU SECRETARIAT DES IEN-EGET** : ce.ien-eget@ac-creteil.fr
- **NE PAS RETOURNER AU SAIO OU EN DSDEN**

IDENTIFICATION DE L'ELEVE		
Nom :		
Prénom(s) :		
Date de naissance :/...../.....		
A : Pays :		
Adresse :		
Code postal : Commune :		
Téléphone :		
DERNIERE ANNEE DE SCOLARITE DU L'ELEVE <i>(joindre les bulletins scolaires)</i>		
Année scolaire..... Classe suivie		
Établissement fréquenté		
Diplôme(s) obtenu(s) :		
Diplôme(s) préparé(s) mais non obtenu(s) :		
Bénéfices d'épreuves (note égale ou supérieure à 10/20) :		
STAGES REALISES PAR L'ELEVE <i>(joindre les attestations de stages ou de période de formation en milieu professionnel)</i>		
Organisations	Nature des stages (activités exercées)	Durée (en journées)
ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL		
Nom :		
Ville :		
Adresse :		
Code postal : Commune :		
Diplôme préparé :		
Intitulé :		
Date d'entrée en formation :/...../.....		
Année prévue de l'examen :		
Date de la demande :/...../.....		

PLAN DE FORMATION ADAPTE PROPOSE PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Description du projet de parcours adapté à la situation de l'élève (*joindre le descriptif au document*) :

VALIDATION PAR LE CORPS D'INSPECTION

Avis sur le plan de formation proposé :

Durée de formation : Durée de PFMP :
A Créteil, le :/...../.....

Signature du recteur :

A Créteil, le :/...../.....

DOCUMENTS A JOINDRE (CONSERVES DANS L'ETABLISSEMENT)

- Attestation de stage ou de PFMP
- Bulletins scolaires des années précédentes
- Le cas échéant, copie du ou des diplômes obtenus
- Plan de formation adapté